



## Aide à domicile

# Et si la personne nous demande de la tutoyer ?

**Est-ce qu'on a le droit ? Dans les formations d'aides à domicile, c'est très certainement la question qui revient le plus souvent. Est-ce qu'on a le droit de donner des médicaments, de faire une toilette, de prendre un café avec la personne, d'accepter des étrennes ? Et, donc, est-ce qu'on a le droit de tutoyer la personne ?**

Quand on renvoie la question à un groupe en formation, les avis sont généralement très partagés, entre les aides à domicile qui ne voient pas là où il y aurait un problème à tutoyer une personne âgée (un « papy » ou une « mamie »), et celles qui considèrent qu'il faut savoir tenir ses distances...

En fait, est-ce que l'on manque de respect à quelqu'un quand on le tutoie ? Dans une relation professionnelle, en serait-il autrement que dans la vie au quotidien ? Le tutoiement, est-ce vraiment une « porte ouverte » sur des dérives ? Exprime-t-il forcément l'indicateur d'une certaine familiarité qui fait que la personne aidée va bientôt assaillir l'aide à domicile de diverses demandes de « services », y compris en dehors des heures d'intervention ?

Bref, quelles règles peut-on se donner ? D'emblée, on va vouvoyer la personne aidée car, dans notre pays, c'est la règle générale. En tout cas, il n'y a pas à s'offusquer si la personne aidée tutoie « son » aide à domicile, à plus forte raison qu'il peut y avoir cinquante ou soixante ans de différence d'âge.

Il ne s'agit pas non plus d'arriver à des situations aberrantes qui verraient deux personnes se tutoyer avant, parce qu'elles se connaissent depuis très, très longtemps, et maintenant une aide à domicile vouvoyer une personne aidée, ou même l'inverse, parce qu'on est dans une relation professionnelle...

*« Ne pas s'interdire de réfléchir »...*

Ainsi, le bon sens doit l'emporter. Ceci dit, en aucun cas, l'aide à domicile ne doit prendre l'initiative du tutoiement. Mais si la personne aidée préfère qu'on la tutoie et si cela ne heurte pas l'éducation de l'aide à domicile, si l'on est certain que cela ne posera pas de problèmes avec les membres de la famille, alors pourquoi pas ?

Et ce n'est pas parce que la personne aidée a demandé à une aide à domicile de la tutoyer que ses collègues doivent s'arroger le droit d'en faire autant.

D'une façon générale, toute généralisation, même portée par les meilleurs sentiments, n'est pas adaptée au champ des relations humaines. Et dans ce cas précis, comme l'écrit Thierry Darnaud, *« s'entêter dans un vouvoiement forcé peut être vécu comme une blessure par certaines personnes âgées qui vont vivre ce refus comme un refus de se mettre à leur niveau, ce qui est aussi une forme de maltraitance »* <sup>(1)</sup>...

Mais, rappelons-le, une professionnelle n'a pas à prendre elle-même l'initiative du tutoiement, et elle ne doit pas s'interdire de réfléchir un peu avant d'accepter de tutoyer une personne. Après, s'il y a des consignes strictes dans un service, il s'agit de les respecter scrupuleusement, tout en cherchant à en discuter sur le fond lors d'une prochaine réunion...

<sup>(1)</sup> – Thierry Darnaud, « Faut-il tutoyer ou vouvoyer les personnes âgées ? » (pp. 31 et 32), *Papé et sa maison de retraite – Regards croisés sur le quotidien*, Lyon, Chronique Sociale, 2004.



## A votre agenda

### Le mardi 23 novembre : la communication dans le travail social

L'association ESF 53 (association créée en juillet 2004, regroupant des professionnels de l'économie sociale et familiale du département) organise une rencontre sur le thème de la communication dans le travail social, le mardi 23 novembre, à 19h45, salle du Pavement (72 rue du Pavement), à Laval. Participation de Gilbert Lair, professionnel de la communication.

Entrée : 3 euros (2 euros pour les adhérents, étudiants, demandeurs d'emploi).

★ ★

### Le samedi 11 décembre : Journée de la vie associative

Les services de l'Etat, dans le cadre de la Mission d'aide et d'information aux associations (MAIA), en partenariat avec des partenaires associatifs départementaux, organisent une Journée de la vie associative le samedi 11 décembre, de 13h30 à 19h, au CREF de Laval.

Les responsables associatifs seront accueillis sur différents stands de 13h30 à 15h et de 16h30 à 17h15. A 15h, ouverture par le préfet des interventions des représentants de l'Etat et témoignages d'acteurs associatifs.



## Nous avons reçu

**Institut national de la statistique et des études économiques des Pays-de-la-Loire (INSEE), Informations statistiques.**

- « Les causes de décès en Pays-de-la-Loire », n° 140, novembre 2004 (1 p.).
- « Une saison 2004 de bonne tenue dans l'hôtellerie », n° 141, novembre 2004 (1 p.).

**Institut national de la statistique et des études économiques des Pays-de-la-Loire (INSEE), Etudes.**

- « Vivre en ville ou à la campagne quand on vieillit », n° 29, octobre 2004 (4 p.).

**Institut national de la statistique et des études économiques (INSEE), INSEE Première.**

- « Les charges dans le budget des locataires », n° 990, novembre 2004 (4 p.).

**Institut national de la statistique et des études économiques (INSEE), INSEE Résultats.**

- « Enquête emploi 2002 en continu », n° 35, octobre 2004 (32 p. + cédérom).

**Direction de la recherche, des études, de l'évaluation et des statistiques (DREES), Etudes et Résultats.**

- « Risques de perte d'autonomie et chances de récupération chez les personnes âgées de 55 ans ou plus : une évaluation à partir de l'enquête Handicaps, incapacité, dépendance », n° 349, novembre 2004 (11 p.).

**Institut national d'études démographiques (INED), Population & sociétés.**

- « Comment vit-on en France avec le VIH/sida ? », n° 406, novembre 2004 (4 p.).

**Association pour la démocratie et l'éducation locale et sociale (ADELS), Territoires – la revue de la démocratie locale.**

- « Identité et territoire : universelles cultures locales », n° 452, novembre 2004 (40 p.).  
Analyse : ré-enchanter le local.  
Plaidoyer : patrimoine n'est pas local.  
Reportage : l'effervescence d'un quartier grenoblois.  
Témoignages : artistes à l'Est.

### **La Lettre du CEAS**

La prochaine rencontre du Comité de relecture de la *Lettre du CEAS* est fixée au **jeudi 25 novembre**, à 17h30, dans les locaux du CEAS (6 rue de la Providence).

Le Comité de relecture, actuellement composé d'adhérents, d'administrateurs et des salariés du CEAS, est ouvert à toutes les personnes qui le souhaitent et qui ont envie de s'impliquer dans la rédaction et la relecture de la *Lettre du CEAS*.

Pour y participer, contacter le secrétariat du CEAS afin de recevoir les projets d'articles quelques jours à l'avance.